



**Fédération des chambres
de commerce du Québec**

**Mémoire portant sur le projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur
les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer
l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance
et de compléter son développement**

Mémoire présenté à la Commission des Relations avec les Citoyens

3 décembre 2021

Table des matières

Présentation de la FCCQ	2
Sommaire exécutif	2
Mise en contexte.....	3
1. L'importance des services de garde à l'enfance pour notre économie	4
Le taux de couverture des places en services de garde à l'enfance.....	5
Impliquer les chambres de commerce	6
Pour une transparence des données.....	7
2. Une valorisation du métier d'éducateur et d'éducatrice à l'enfance	7
La formation en alternance travail-études.....	8
3. La responsabilité du gouvernement	8
Les délais gouvernementaux dans la création de places en services de garde	8
Qu'en est-il des services de garde éducatifs à l'enfance en milieu de travail.....	9
Conclusion.....	10

PRÉSENTATION DE LA FCCQ

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a pour mission d'appuyer le développement des entreprises de l'ensemble des secteurs économiques du Québec et des régions. Grâce à son vaste réseau de plus de 130 chambres de commerce et de 1 100 entreprises établies au Québec, la FCCQ représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, nous défendons les intérêts de nos membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le projet de loi n° 1, Loi modifiant la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement* survient 24 ans après la mise sur pied de la politique familiale du Québec par la ministre déléguée et responsable du Secrétariat à la famille de l'époque, Mme Pauline Marois. À cette époque, il s'agissait d'une initiative innovante des années 1990 qui a permis la création des Centres de la petite enfance (CPE) ainsi que l'accès à des formations de qualité d'éducation à l'enfance. Cette dernière grande proposition a rendu possible un retour plus rapide sur le marché de l'emploi des parents et a par le fait même contribué à l'essor économique de nos entreprises.

Aujourd'hui, bien que la situation soit différente de celle des années 1990, la présentation du projet de loi n° 1 a l'ambition de s'attaquer au manque de places en services de garde à l'enfance et à compléter son réseau. Alors que certains éléments du projet de loi ont répondu aux demandes de la FCCQ, certains aspects nécessitent une attention particulière afin d'assurer le succès de ce *Grand chantier pour les familles*.

Au cours de la dernière année, la FCCQ a sondé à trois reprises ses membres sur les enjeux provoqués par la pénurie de places en services de garde ainsi que sur les besoins réels de nos entreprises dans les différentes régions du Québec. Suivant les résultats de ces sondages et de nos analyses de la situation, la FCCQ peut affirmer qu'une offre suffisante et adaptée aux réalités du marché de l'emploi constitue un élément essentiel pour assurer la vitalité ainsi que la compétitivité de nos industries. Actuellement, le déficit de l'offre des garderies induit une pression négative sur les entreprises qui sont confrontées à un resserrement du marché de l'emploi ainsi qu'un taux de chômage évalué à seulement 4,5 % de la population québécoise.¹

Afin de limiter l'impact négatif sur les entreprises, la FCCQ soutient qu'une réelle évaluation du taux de couverture de places offertes dans les différentes régions est nécessaire. L'analyse de l'occupation des services offerts dans les régions du Québec demeure quelque peu nébuleuse et il est impératif de favoriser la collaboration entre les acteurs économiques locaux, les bureaux des coordinateurs et le gouvernement afin de faciliter la mise sur pied de solutions au déficit de l'offre qui est actuellement estimée à plus de 51 000. Un autre élément est à prendre en considération dans l'analyse de l'offre des services, soit celui de la question des horaires variables. Afin de favoriser l'accès aux services de garde à tous les travailleurs, la FCCQ demande au gouvernement de favoriser la mise sur pied d'un service de garde à horaire flexible afin de soutenir les travailleurs et les entreprises qui ont des horaires atypiques.

¹ Institut du Québec, *Indice de l'emploi, l'emploi au Québec : Novembre 2021*, Publié le 3 décembre 2021 (en ligne) : https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/12/PPT_institutQc_20211203.pdf

Également, dans l'intention de favoriser une plus grande transparence sur les besoins dans les différentes régions, la FCCQ suggère d'assurer un accès aux données généralisées qui porte sur le nombre de places disponibles, et de les répertorier par localités ainsi que par région afin d'en faciliter la compréhension.

Dans un deuxième temps, il est de l'avis de la FCCQ que le métier d'éducateur et d'éducatrice à l'enfance doit être valorisé davantage, notamment en continuant de privilégier la formation en alternance travail-études pour accélérer l'intégration de la main-d'œuvre dans les services de garde.

Troisièmement, la question des délais administratifs liés à la construction de nouveaux CPE demeure un frein considérable à la création de nouvelles places et nuit également aux entrepreneurs qui ne peuvent attendre 36 mois avant l'ouverture de leurs centres. La FCCQ recommande une réduction significative des délais pour ces constructions afin que ceux-ci soient raisonnables pour l'entrepreneur et permettent un accès accéléré aux services de garde à l'enfance.

Pour terminer, la FCCQ a réalisé un dernier sondage sur l'intérêt des entreprises à développer des services de garde éducatifs en milieu de travail. Nous avons noté que 36 % des entreprises sondées ont signalé leurs intérêts à développer un projet de garderies pour leurs employés. Malgré l'absence de balise dans le projet de loi n° 1 pour encourager la création d'un service de garde en milieu de travail, la FCCQ recommande au gouvernement de porter une attention particulière à cette possibilité et à soutenir les entrepreneurs qui désirent développer un tel service.

En définitive, la FCCQ rappelle l'importance de l'accessibilité à des services de garde à l'enfance dans les différentes régions du Québec. L'apport économique étant considérable, il est primordial d'assurer une offre qui répond au besoin afin de permettre une participation des parents au marché de l'emploi ainsi que de supporter le développement commercial de nos entreprises.

MISE EN CONTEXTE

Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à un engouement marqué de la part des parents pour les services de garde dans toutes les régions du Québec. Coupable de son succès, l'accès à ces services reconnus et subventionnés a rapidement été dépassé par un volume important de sollicitation de la part des parents. L'offre étant inférieure à la demande, de nombreuses familles ont été confrontées à des choix difficiles, dont celui de réduire les heures de travail, ou encore, de quitter leur emploi pendant quelques années. L'insuffisance des places en services de garde éducatifs à l'enfance ne constitue pas seulement un enjeu unique aux parents, mais représente également un défi de taille pour nos entreprises qui font face à une pénurie de main-d'œuvre persistante.

L'enjeu du manque de places en services de garde éducatifs à l'enfance est un problème qui a longtemps été abordé seulement sous l'angle sociocommunautaire. Pourtant, l'apport des garderies n'est pas seulement bénéfique pour les parents de ces enfants, mais également pour notre économie, où l'on trouve au premier rang les entreprises québécoises. Selon une analyse de Pierre Fortin, Luc Godbout et Suzie St-Cerny, il a été estimé que « le système de garderie du Québec a entraîné une hausse permanente de 3,8 % du nombre de femmes en emploi au Québec en 2008. Il y a au minimum 80 000 Québécoises de plus en emploi en 2019 qu'il y en avait en l'absence de notre service de garde. »² En raison de l'accessibilité au réseau des services de garde abordables, le taux d'activité des Québécoises est supérieur à celles des Canadiennes, et même de celles des Américaines. Il est important de souligner que la hausse de participation des femmes au marché de l'emploi a également contribué à une augmentation de 7 G\$ du revenu intérieur total (PIB) au Québec. Tel qu'affirmé par Pierre Fortin, « nos garderies ont donc contribué à l'enrichissement du Québec. »³ Malgré les gains économiques provenant de ces

² Pierre Fortin, *Le système québécois des services de garde, l'intégration économique des femmes, les finances publiques et le développement des enfants*, ESG UQAM, 20 mai 2021.

³ *Ibid.*

services, le réseau des garderies est confronté à des ratés importants, tant sur le déploiement de nouvelle place, que sur son réel apport à faciliter la conciliation travail-famille.

Malgré les effets de la pandémie de COVID-19, le marché de l'emploi du Québec est redevenu vigoureux et les entreprises québécoises sont actuellement confrontées à une pénurie de main-d'œuvre importante. Cette rareté touche l'ensemble des secteurs économiques et des régions du Québec. Les difficultés à maintenir ainsi qu'à recruter des travailleurs constituent l'un des éléments percutants du resserrement du marché de l'emploi. Malheureusement, ce phénomène de la rareté de la main-d'œuvre risque de perdurer au moins jusqu'en 2030 selon l'Institut du Québec.⁴ Considérant la diminution de personnes actives sur le marché du travail et la nécessité de maintenir notre vitalité économique, il est essentiel d'assurer aux entreprises un retour à l'emploi des parents afin de préserver leur productivité et leurs compétitivités commerciales.

1. L'IMPORTANCE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE POUR NOTRE ÉCONOMIE

Selon le ministère de la Famille, il y avait au printemps dernier 51 073 enfants qui étaient en attente d'une place dans un service de garde à l'enfance.⁵ Comme mentionné, les impacts de ce déficit de l'offre pour des services de garde entraînent des répercussions importantes sur l'ensemble des entreprises québécoises, et ce dans toutes les régions.

Malgré le contexte particulier de la dernière année, il demeure que la pénurie de main-d'œuvre a continué de s'aggraver en 2021. Selon Statistique Canada, il y avait 279 155 postes vacants au Québec en septembre 2021.⁶ Au-delà du nombre de postes vacants lui-même, il est important de souligner que la situation était déjà critique au quatrième trimestre de 2019, soit avant la pandémie. L'accès à une main-d'œuvre disponible pour les compagnies est un enjeu important où il est essentiel d'éliminer les freins à la participation des personnes au marché de l'emploi. La question de l'accessibilité à un service de garde de qualité et abordable n'est malheureusement plus un acquis pour les femmes qui désirent retourner au travail. Tel que souligné par Tiff Macklem, gouverneur de la Banque du Canada, « l'emploi a baissé plus rapidement chez les femmes que chez les hommes en janvier dernier, avec une baisse particulièrement marquée pour les mères d'enfants en bas âge et d'âge scolaire. »⁷ Cela signifie que les gains accumulés au cours des dernières années et la participation économique de ces mères peuvent être à risque lorsque l'offre de places en services de garde abordables est déficitaire ou tout simplement absente.

À la suite d'un coup de sonde réalisé auprès des membres de la FCCQ, **plus de 85 % des répondants ont affirmé que l'absence de places en garderies à des effets négatifs tangibles, notamment pour le retard dans le développement de nouveaux projets, ainsi que les difficultés pour avoir accès à de nouveaux capitaux et également pour le recrutement de nouveaux talents.** Pour les régions, le manque de places en garderie se manifeste par une hausse des difficultés à attirer des travailleurs à s'installer dans des municipalités qui sont en dehors des grands centres urbains. Les besoins de main-d'œuvre ne pouvant être comblés, il devient ardu de développer de nouveaux partenariats ou encore d'accepter de nouveaux contrats.

⁴ Institut du Québec, *Bilan 2020 de l'emploi au Québec : Ce qu'il faut savoir pour préparer 2021*, Publié en Février 2021 (en ligne) : <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/02/202102-IDQ-BILANEMPLOI2020-2.pdf>

⁵ Ministère de la Famille, *Tableau de bord du modèle d'estimation de l'offre et la demande de places en SGEE* (en ligne) : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/tableau-bord-modele-estimation.XLSX>

⁶ Statistique Canada, *Postes vacants, employés salariés et taux de postes vacants selon les provinces et territoires, données mensuelles non désaisonnalisées*, Publié le 25 novembre 2021 (en ligne) : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410037101>

⁷ La Presse Canadienne, *La reprise de l'emploi sera longue, croit Tiff Macklem*, La Presse, Publié le 23 février 2021 (en ligne) : <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2021-02-23/banque-du-canada/la-reprise-de-l-emploi-sera-longue-croit-tiff-macklem.php>

Au sein des différentes régions du Québec, il est possible d'observer d'autres tendances lourdes attribuables à cet enjeu. Ces impacts négatifs sur l'activité de nos entreprises se manifestent par une hausse du taux d'absentéisme ainsi que par des réductions d'heures de travail des employés qui n'ont pas l'accès à des services de garde afin de reprendre pleinement part au marché de l'emploi. Malheureusement, ce sont majoritairement les femmes qui subissent les contrecoups d'une absence d'offre en services de garde et qui éprouvent de graves difficultés à concilier travail et famille. Ce retrait partiel ou complet du marché de l'emploi, constitue une situation préoccupante pour les entreprises qui ont déjà de nombreux défis devant eux pour maintenir et attirer de la main-d'œuvre afin de ne pas nuire à la leur productivité.

Depuis de nombreuses années, la FCCQ s'inquiète des effets de la pénurie de main-d'œuvre sur l'économie québécoise. L'une des principales solutions proposées par la FCCQ au gouvernement du Québec pour contrer les effets du manque de main-d'œuvre porte sur l'importance de poursuivre le déploiement de mesures visant le maintien du lien d'emploi. Suivant nos recommandations proposées dans le cadre de notre [mémoire pour le Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et l'emploi](#), la FCCQ affirme qu'il est important de favoriser l'ajustement aux nouvelles réalités du marché du travail. De toute évidence, il est primordial d'assurer un accès à des services de garde à l'enfance afin de permettre une participation de tous au sein de l'économie québécoise. Afin de pouvoir réaliser ces adaptations, il devient nécessaire d'établir la collaboration et l'échange de connaissance entre les acteurs du secteur privé et public. Dans ce cas-ci, il s'agit d'établir un lien de communication et de partage d'information sur le manque de places en garderie entre les chambres de commerce locales et le gouvernement du Québec.

LE TAUX DE COUVERTURE DES PLACES EN SERVICES DE GARDE A L'ENFANCE

À la suite de notre premier sondage sur le sujet du manque de places en services de garde, la FCCQ a constaté que l'accès à des garderies abordables entraîne des conséquences directes sur le développement des entreprises. Considérant le contexte actuel ainsi que le phénomène de rareté de main-d'œuvre dans les différentes régions, la FCCQ a observé que les nombreuses communautés d'affaires du Québec continuent d'expérimenter une préoccupation palpable face à cette nouvelle barrière qui a pour effet de réduire davantage l'accès à une main-d'œuvre disponible. Véritable élément d'inquiétude, il a été possible d'observer au cours de la dernière année de multiples mobilisations de la part des acteurs commerciaux et économiques des différentes régions, dont en autres, en Abitibi-Témiscamingue, en Mauricie et en Estrie.

À ce moment, il était difficile d'établir l'offre et la demande de places en services de garde à l'enfance considérant que le processus d'analyse du taux de couverture des places en garderies a longtemps été opaque. Cette approche en silo pour déterminer les besoins à combler a certainement contribué à l'inadéquation de l'offre dans les différentes régions du Québec. Afin d'adapter le mécanisme d'évaluation des besoins des différentes régions, le ministre de la Famille a proposé les modifications suivantes dans le projet de loi n° 1. L'article 2 du présent projet de loi stipule que : « la mise en œuvre de ce droit est renforcée par l'obligation faite au ministre de prendre les moyens visés à l'article 93.0.3 pour que l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance sur chaque territoire réponde à la demande de tels services ».⁸

Parmi les moyens déterminés pour assurer un taux de couverture en adéquation avec la demande, le projet de loi n° 1 stipule à l'article 11 qu'à la suite de l'évaluation du ministre, celui-ci devra consulter le comité consultatif régional du territoire afin d'obtenir l'avis « de ce comité sur l'évaluation des besoins et sur les priorités de développement identifiées en vertu du premier alinéa ».⁹ Ce comité pourra dès lors recommander au ministre de

⁸ Projet de loi n° 1. Article 2, paragraphe 2.

⁹ Projet de loi n° 1. Article 11, paragraphe 2.

prendre en considération certains éléments particuliers, dont la répartition de places subventionnées, la délivrance des permis ou encore les priorités de développement.¹⁰

Sur la question de la mise sur pied des comités consultatifs régionaux, la FCCQ tient à souligner l'ajout d'un représentant désigné par un organisme de développement économique.¹¹ Il s'agit d'une participation clé au sein de ces comités régionaux afin d'assurer un accès aux services de garde éducatifs à l'enfance pour les parents qui désirent contribuer au marché de l'emploi.

IMPLIQUER LES CHAMBRES DE COMMERCE

Suivant l'ajout d'une personne représentante du milieu économique au sein des comités consultatifs régionaux, la FCCQ est d'avis que les chambres de commerce représentent le meilleur choix pour appuyer le ministre de la Famille lors des évaluations des besoins en services de garde.

Considérant l'expertise et l'accès au réseau des gens d'affaires de leurs régions, les chambres de commerce représentent un élément clé dans l'analyse des besoins actuels et futurs. Sans leur apport, il sera difficile pour le ministère de la Famille d'obtenir un portrait précis de la situation des travailleurs qui sont dans l'incapacité de retourner à temps plein au travail, ou encore, de reporter leur retour sur le marché de l'emploi. Plusieurs chambres de commerce sont impliquées sur l'enjeu du manque de places en services éducatifs, car elles sont interpellées par les entreprises et leurs membres. Elles sont sur le terrain et représenteraient d'excellentes vectrices d'information pour le ministère de la Famille du Québec. **C'est pour ces raisons que la FCCQ propose d'impliquer les chambres de commerce à titre de membre des comités consultatifs régionaux.**

Un deuxième élément à prendre en considération lorsqu'il y a une analyse de l'offre en services de garde est la question des horaires atypiques. Le second sondage réalisé par la FCCQ a permis de démontrer une tendance lourde du milieu économique québécois qui accorde une place importante pour les horaires de travail qui dérogent des quarts réguliers, soit ceux du 9 h à 17 h. Plus de 50 % des entreprises répondantes ont indiqué avoir des heures de travail qui se situent en dehors de ces paramètres. Cependant, les entrepreneurs ont constaté que les services de garde fréquentés par les enfants de leurs travailleurs n'offrent que très peu de disponibilités pour les plages qui sont très tôt le matin ou tard en soirée, ce qui constitue les périodes de travail les plus courantes à l'extérieur des heures régulières. Afin de pallier ce manque, **la FCCQ s'attend du gouvernement du Québec, qu'il reflète davantage la réalité du marché du travail, en intégrant avec les différentes parties prenantes, la notion des horaires flexibles dans leur offre de services de garde afin de soutenir les travailleurs aux horaires atypiques.**

Ces deux premières recommandations démontrent l'importance de l'arrimage entre les besoins et l'offre des services de garderies afin de favoriser la participation de tous au marché de l'emploi. Il s'agit de propositions qui favorisent une plus grande souplesse et également qui encouragent la collaboration entre les acteurs économiques des régions ainsi que du ministère de la Famille.

¹⁰ Projet de loi n° 1. Article 11, paragraphe 3.

¹¹ Projet de loi n° 1. Article 46, paragraphe 1 -5.

POUR UNE TRANSPARENCE DES DONNÉES

Véritable outil d'attraction et de rétention du personnel, l'accès à un service de garde de qualité et abordable constitue un moyen efficace pour les entreprises de maintenir leur main-d'œuvre ainsi que d'accroître leur productivité. La conciliation travail-famille étant nécessaire, il est préférable de garantir aux entreprises un accès à l'information qui porte sur la situation de l'accessibilité des garderies. Dernièrement, le ministère de la Famille a rendu publiques les données exactes des besoins dans les différents territoires des bureaux des coordinateurs. Il s'agit d'une nouvelle preuve de transparence qui permet de constater de manière claire et succincte la réalité des différentes régions du Québec qui sont confrontées à ce besoin. Cette nouvelle transparence est par ailleurs, applaudie par la FCCQ. Cependant, certains éléments demeurent à être améliorés.

Dans un premier temps, il est essentiel que les chambres de commerce locales prennent part au calcul des besoins. Considérant l'impact des services de garde à l'enfance sur les entreprises, il est essentiel que les données représentent la réalité terrain et que l'information leur soit accessible afin de leur permettre d'évaluer la disponibilité de la main-d'œuvre et l'attraction de celle-ci.

Dans un deuxième temps, il faudrait assurer l'accès aux données qui portent sur l'offre des services par localité ainsi que par région, et cela tout en préservant le caractère anonyme de ces informations. Ces informations permettraient aux entreprises ainsi qu'aux parents d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement du réseau des garderies. L'accès de ces données peut avoir une incidence positive et permettrait d'encourager la participation des entrepreneurs qui sont à la recherche de solutions afin de privilégier la disponibilité de la main-d'œuvre. Par exemple, la Chambre de commerce de la région de Mégantic a procédé à une analyse des besoins des places en garderies. Suivant leur examen de la situation, cette chambre de commerce a mis sur pied une nouvelle campagne afin d'encourager la création de nouvelles places de services de garde en milieux familiaux. **Afin de favoriser l'implication des parties prenantes dans l'élaboration de solutions à la pénurie de places en services de garde, la FCCQ recommande au gouvernement d'assurer un accès aux données qui porte sur le nombre de places nécessaires, par localités ainsi que par région.**

2. UNE VALORISATION DU MÉTIER D'ÉDUCATEUR ET D'ÉDUCATRICE À L'ENFANCE

Tout comme d'autres secteurs, les différents types de services de garde à l'enfance sont également frappés par une pénurie de main-d'œuvre. Cet exode est en partie expliqué par les fermetures des installations en milieux familiaux : « Entre le 1^{er} avril 2020 et le 28 février 2021, 894 garderies en milieu familial ont fermé leurs portes, ce qui équivaut à environ 5 000 places. »¹² Bien que la crise semble se limiter aux services en milieux familiaux, il demeure que cet enjeu d'attraction et de maintien du personnel dans les garderies est répandu dans l'ensemble des types de services de garde.

Selon le gouvernement du Québec, il manquera environ 17 800 éducatrices ou éducateurs qualifiés d'ici 2024.¹³ Afin de contrer une rareté d'éducatrices ou d'éducateurs qualifiés au cours des prochaines années, la FCCQ tient à souligner l'ajout de la prime salariale qui vise à encourager les travailleurs d'expériences dans les services de garde à reporter leur départ à la retraite et également d'attirer les retraités à effectuer un retour en services de

¹² Roxane Léouzon, *Parents et éducatrices mobilisés contre la crise des garderies*, Le Devoir, Publié le 10 mai 2021 (en ligne) : <https://www.ledevoir.com/societe/education/600398/parents-et-educatrices-manifestent-contre-la-penurie-de-places-en-garderie>

¹³ Paul Jounet, *Plan pour les garderies, Excellent, avec 17 800 bémols*. La Presse, Publié le 22 octobre 2021 (en ligne) : <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2021-10-22/plan-pour-les-garderies/excellent-avec-17-800-bemols.php>

garde.¹⁴ De plus, la mise à jour économique et financière du ministère des Finances présente des investissements additionnels de 212,6 M\$ en formation, reconnaissances des acquis et en formation de courte durée qui aidera certainement à l'attraction et au maintien des éducatrices et éducateurs en services de garde.¹⁵

LA FORMATION EN ALTERNANCE TRAVAIL - ÉTUDES

Lors du dernier dépôt budgétaire du gouvernement du Québec, un nouveau plan d'action a été établi afin de favoriser la formation d'éducateurs et éducatrices à l'enfance. Cet investissement de 64 M\$ sur 3 ans permettra l'application d'une formation professionnelle, rémunérée par le gouvernement, qui sera en alternance travail-études. Selon la FCCQ, il s'agit d'une initiative intéressante qui permettra aux personnes en formation de prendre part au marché de l'emploi et également de diminuer la pression exercée sur l'accessibilité aux services de garde.

Cet investissement de la part du gouvernement devra également être suivi de la promotion de la profession. Actuellement, seulement 675 personnes diplômées annuellement de la formation d'éducateurs à l'enfance sont disponibles pour travailler dans les garderies.¹⁶ Ce nombre demeure malheureusement en deçà des besoins rencontrés dans les différentes régions du Québec. **Selon ces informations, la FCCQ tient à souligner l'initiative du gouvernement de privilégier les formations en alternance travail-études pour le programme d'éducation collégiale, mais souligne l'importance de promouvoir cette profession dans les différentes régions du Québec afin de favoriser l'adéquation de l'offre de formation aux besoins des régions.**

Les besoins de main-d'œuvre dans les différents types de services de garde à l'enfance représentent un élément additionnel qui est dommageable pour la productivité ainsi que pour la santé économique des entreprises. Sans le personnel nécessaire pour les garderies, il devient difficile, voire impossible, pour les parents de prendre part au marché de l'emploi. L'accès des services de garde est indispensable pour la croissance économique des entreprises québécoises et également pour notre société.

3. LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

LES DÉLAIS GOUVERNEMENTAUX DANS LA CRÉATION DE PLACES EN SERVICES DE GARDE

Depuis maintenant plus de deux décennies, le gouvernement du Québec a joué un rôle essentiel dans l'élaboration du réseau de services de garde au Québec. L'implication du gouvernement dans la création de places dans les différentes régions a été d'un grand apport pour l'économie québécoise. Cependant, certaines problématiques ont été observées au cours des dernières années, dont la question des délais pour la construction de nouvelles installations. Actuellement évalués à 36 mois, ce qui représente une amélioration de 12 mois, les délais pour ces constructions demeurent beaucoup trop longs et peuvent être considérés comme étant déraisonnables. Afin de réduire l'attente, le gouvernement prévoit une réduction de ces analyses afin d'atteindre une période de 24 mois. Bien que la FCCQ applaudit la diminution de ces délais, il demeure que ceux-ci sont toujours trop lents pour les entrepreneurs qui ne peuvent attendre 2 années. À cela, il faut ajouter un délai supplémentaire de 12 mois pour l'acceptation du projet en amont de la construction. Cela signifie que les délais prévus par le gouvernement sont

¹⁴ Ministère des Finances, *Mise à jour économique et financière : Le point sur la situation économique et financière du Québec*, Automne 2021, Section D.6. Publié le 25 novembre 2021 (en ligne) :

http://www.finances.gouv.qc.ca/MAJ2021/documents/fr/AUTFR_lepointNov2021.pdf#page=100

¹⁵ *Ibid*, Section D. 12.

¹⁶ *Supra note* 10.

de trois ans à compter de la présentation du projet jusqu'à l'ouverture des installations. Selon la FCCQ, **afin d'obtenir une amélioration réelle et significative, les délais entourant l'ensemble des autorisations nécessaires pour la construction des installations permanentes ne devraient pas dépasser 18 mois, ce qui permettrait de limiter le fardeau bureaucratique et ultimement, d'accélérer l'accessibilité aux garderies.** Une réduction des délais pourrait contribuer à une hausse de soumission de projets ainsi que d'attirer des entrepreneurs à prendre part dans les projets de services de garde.

Dans le cadre de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, pour 181 projets de constructions publiques, le gouvernement a mis en œuvre des principes pour réduire le fardeau administratif imposé aux entreprises dans l'obtention des autorisations, et de réduire le nombre d'intermédiaires au maximum entre les entreprises et l'État québécois. Cette loi vise entre autres des Maisons des aînés et des écoles, et la FCCQ avait appuyé ces objectifs. Alors, pourquoi ne pas s'inspirer des principes d'efficacité recherchés dans la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, pour des installations comme les CPE ou autre projet de garderies subventionnées, alors que les besoins sont réels et urgents ?

La FCCQ disait au moment des consultations particulières sur le projet de loi 66 qu'ultimement ces principes d'efficacité devraient guider non seulement les autorisations nécessaires pour des projets publics, mais aussi des projets privés dans un deuxième temps. Elle demandait d'ailleurs que les mesures temporaires permettant de contribuer concrètement à l'accélération des projets puissent devenir des mesures permanentes, et que des actions soient prises en ce sens pour l'ensemble des projets publics du gouvernement du Québec ainsi que des projets des municipalités, le tout en s'assurant d'un système de surveillance permettant d'éviter les mauvaises actions du passé.

Par exemple, il y a lieu de penser que les dispositions permettant d'alléger et d'accélérer les processus applicables en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) tout en assurant une protection adéquate de l'environnement pourraient contribuer à l'atteinte de cet objectif. Notamment, celles relatives à l'obligation d'obtenir une autorisation ministérielle et celles applicables à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. La FCCQ croit que des actions gouvernementales en ce sens seraient bénéfiques pour accroître le plus rapidement possible le nombre de places en services de garde éducatifs, tout en contribuant au développement du secteur de la construction au Québec.

QU'EN EST-IL DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE EN MILIEU DE TRAVAIL

Alors que le projet de loi n° 1 présente les balises afin de compléter le réseau des garderies au Québec, la FCCQ note que la contribution potentielle des entreprises au déploiement de ce grand chantier n'a pas été incluse dans cette première proposition. Considérant que l'accès à des services de garde constitue un élément de rétention et d'attraction d'employé dans l'ensemble des secteurs d'activités, il est essentiel d'inclure les acteurs économiques dans le processus de développement de places en garderies.

Cet automne, la FCCQ a consulté ses membres sur la possibilité de développer des services de garde à l'enfance en milieu de travail. Les résultats de ce nouveau sondage de *L'Observatoire FCCQ* ont indiqué qu'une proportion intéressante des entreprises sondées, soit 33 % étaient intéressées à développer un service de garde en milieu de travail. Cependant, plusieurs d'entre elles ont identifié avoir rencontré des obstacles qui ont eu pour effet de décourager le développement de tel projet. 38 % des répondants ont indiqué que le recrutement de personnels qualifiés pour opérer des garderies représentait un défi, alors que 53 % ont indiqué que leurs entreprises étaient trop petites pour offrir ce service.

Malgré ces obstacles, différentes pistes de solutions ont été mises de l'avant. Afin de faciliter la création de services de garde en milieu de travail, 46 % des entreprises consultées demandent au gouvernement de réduire les délais administratifs ainsi que la surcharge bureaucratique d'un tel projet. Également, considérant que les différentes

industries économiques du Québec sont majoritairement constituées de petites et moyennes entreprises (PME), 47 % des répondants ont indiqué que le gouvernement devrait simplifier les procédures pour le regroupement d'entreprises afin de leur permettre d'offrir conjointement des services de garde à l'enfance en milieu de travail.

L'établissement d'un service de garde en milieu de travail pourrait être une solution pour le gouvernement afin d'assurer que l'offre répond aux besoins des régions et des employeurs. De plus, un tel service en milieu de travail pourrait permettre d'intégrer une plus grande flexibilité de l'offre afin d'assurer l'accès à ces services à tous les travailleurs, ce qui inclut ceux qui ont des horaires de travail atypique. La FCCQ pourrait d'ailleurs représenter un véhicule parfait pour accompagner les entreprises qui désirent se faire un chemin au travers des démarches bureaucratiques. **À cet effet, la FCCQ recommande au gouvernement d'intégrer davantage les entreprises québécoises intéressées à accueillir des places de services de garde éducatifs à l'enfance au Québec, dans le développement du réseau en établissant des partenariats dans la création de celles-ci.**

CONCLUSION

En conclusion, l'apport économique des garderies est essentiel pour le Québec, ainsi que pour nos entreprises qui sont confrontées à une pénurie de main-d'œuvre importante. Les avancées des 20 dernières années sont actuellement en péril si la situation du manque de places n'est pas résorbée de manière succincte et durable. L'apport économique des garderies étant tangible, il est indispensable d'assurer une offre adéquate aux parents afin de leur permettre de prendre pleinement part au marché de l'emploi. Représentant un réel avantage pour notre économie, il est crucial de limiter les barrières à l'accès aux garderies, et de favoriser l'augmentation de l'offre des places dans toutes les régions du Québec ainsi qu'en assurant une valorisation du métier d'éducateurs et éducatrices à l'enfance. Sans une amélioration de la situation, la vitalité économique des entreprises sera compromise et les effets de la rareté de la main-d'œuvre en seront accentués.

Il est important de souligner que les échanges actuels sur la question du manque de places dans les services de garde représentent une opportunité pour le gouvernement du Québec ainsi que pour les acteurs économiques locaux de se pencher sur une résolution durable du problème afin d'augmenter ainsi que d'adapter l'offre aux différentes réalités régionales. Considérant qu'il s'agit d'un enjeu important pour tous, il est essentiel d'intégrer dans les analyses des besoins les représentants économiques afin de faciliter et de renforcer la participation de tous au sein de notre économie.

Le gouvernement actuel a signifié à plusieurs reprises avoir comme objectif d'accroître la performance économique du Québec dans le monde. Dans ce contexte, il est essentiel de mettre toutes les conditions nécessaires pour combler le plus rapidement possible les besoins dans le développement des différentes installations. Le manque de places en services de garde à l'enfance a des impacts importants pour de nombreux parents québécois et leurs enfants, mais grandement aussi dans le développement économique du Québec et de ses entreprises, notamment dans les régions, aux prises avec les répercussions de cette rareté non comblées.